

AZERBAÏDJAN



République azerbaïdjanaise (en azéri, *Azərbaycan Respublikası*)¹

Capitale : Bakou (2 millions d'habitants en 2008)

Indépendance/URSS le 30 août 1991 - Adhésion à l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1992 et au Conseil de l'Europe en 2001.

Depuis 1990, le rattachement de l'enclave du Haut-Karabagh contrôlée par l'armée arménienne fait l'objet d'un conflit armé avec l'Arménie. Bonnes relations bilatérales avec la France (nombreuses visites de part et d'autre).



	Azerbaïdjan	France	Azerbaïdjan /France
Superficie	86 600 km ²	552 000 km ²	16%
Population (2013)	9,6 millions	65,3 Millions	15%
PIB (**)	52 Mrd€	2 064 Mrd €	2,5%
Revenu national brut par habitant (€/mois)	580€	2264€	26%
Indice de développement Humain	0,734	0,893	<
Rang/indice de développement humain	82ème	20ème	<
Espérance de vie des hommes ***	68 ans	78,7 années	- 10,7années
Espérance de vie des femmes ***	73,7 ans	85,7 années	- 12 années
Taux de fécondité **	1,92	2,01	95%
Taux de naissances hors mariage **	17,6%	55,8%	- 38 points
Taux d'activité masculin - 15 à 64 ans	68,5	75,4	- 6,9 points
Taux d'activité féminin - 15 à 64 ans	61,1	66,7	- 5,6 points
Taux de chômage	5,20%	10,3%	- 5,1 points
Salaire minimum brut mensuel ***	76€	1430 €	5,3%

Sources : Banque mondiale, INED, ILO et State statistical Committee of the republic of Azerbaijan
<http://www.azstat.org/statinfo/demographic/en/index.shtml> - données 2012 (*), 2011 (**) ou 2010 (***)

¹ Le nom du pays, l'Azerbaïdjan, provient de celui d'un général d'Alexandre le Grand, Atropates («protégé par le feu»), qui créa ce royaume: azer est la déformation de la première partie de son nom et baïdjan est, dans la culture turque, le royaume d'un bey (le mot *bey* est apparenté au grec *basileos*, «roi»).

I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

1. Organisation

Le Ministère du travail et de la protection sociale pour la population décide de la politique nationale de protection sociale et d'aide sociale et assure le paiement (via ses délégations locales) des aides aux ménages qui n'ont pas d'emploi salarié et ne cotisent pas au SSPF : 85 Salatin Asgarova St., Baku AZ-1009, (<http://www.mlsp.gov.az>) Tel.: +994-12 596 50 23 - Fax: +994-12 596 50 22

Le Fonds d'Etat pour la protection sociale (State Social Protection Fund: SSPF) assure le recouvrement auprès des employeurs et des salariés ainsi que le paiement des retraites, des prestations familiales, des aides aux personnes handicapées, des congés maternités et des allocations chômage. Le SSPF recouvre les financements et effectue les paiements. Il emploie environ 1000 personnes réparties dans 81 antennes locales. 80 Zardabi Ave., Baku AZ -1122, (<http://www.sspf.gov.az>) - Tel.: +994-12 434 67 42 - Fax: +994-12 434 55 87

2. Personnes couvertes

Les bénéficiaires des prestations familiales sont les personnes qui cotisent au Fonds d'Etat pour la protection sociale et ont au moins un enfant. Une partie importante des ménages n'est pas couverte car ils travaillent dans le secteur agricole (ils peuvent cotiser de façon volontaire mais leurs faibles revenus ne le leur permettent généralement pas) ou dans l'économie informelle (environ un quart des emplois du secteur privé).

Les familles avec de très faibles revenus peuvent bénéficier des aides sociales de l'Etat.

3. Financements et dépenses de protection sociale

Les dépenses de protection sociale sont financées par les cotisations des salariés (3% des revenus bruts) et des employeurs (22% de la masse salariale)². Près de 85% de ces cotisations sont affectées au paiement des retraites. Compte tenu de l'importance du secteur informel et des sous-déclarations des employeurs, les ressources sont faibles.

L'Etat finance les prestations familiales, les indemnités versées aux personnes handicapées, l'assistance et les aides sociales ainsi que les aides aux frais funéraires.

Plus des deux tiers des dépenses de protection et d'aide sociale sont affectés aux retraites. Grâce aux ressources financières issues des hydrocarbures, le Gouvernement a fortement augmenté les dépenses d'aide et de protection sociale au cours des dernières années, en particulier en direction des familles. .

II. POLITIQUE FAMILIALE

1. Prestations familiales

Les assurés sociaux peuvent bénéficier d'une prestation pour garde d'enfant s'ils cessent leur activité professionnelle pour consacrer plus de temps à leur enfant. Son montant est d'environ 15

² <http://www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/ssptw/2012-2013/asia/azerbaijan.pdf>

€/mois quand l'enfant a moins de 18 mois et est diminué de moitié quand l'enfant a entre 18 mois et 3 ans.

Les autres prestations familiales sont payées par l'Etat :

- L'allocation de naissance (ou d'adoption) est payée à la mère ou à défaut à la personne qui s'occupe légalement de l'enfant. Son montant a quasiment doublé entre 2008 et 2011.
- La prestation spéciale pour les orphelins est versée au parent qui a la garde de l'enfant orphelin.
- Une prestation sous condition de ressource (moins de 80 €/mois et personne) est versée à certaines catégories de familles : enfant de moins d'un an, père militaire ou en cours de service militaire, enfants invalides de guerre et martyrs, enfants de parents morts en ayant défendu leur patrie, enfants dont les parents ont apporté leur aide au cours de l'accident nucléaire de Tchernobyl,...Son montant varie en fonction motif de versement.
- Une prestation d'assistance sociale ciblée est accordée aux parents d'enfants de moins de 16 ans ou de moins de 18 ans étudiants et non boursiers. Si le revenu mensuel moyen de la famille divisé par le nombre de personnes que compte la famille est inférieur à 80€, l'Etat verse la différence.

Un programme de réhabilitation sociale des familles a été mis en place : l'Etat accorde aux familles une aide financière destinée à leur permettre de créer une petite entreprise et de créer leur propre emploi.

Au total, 163 400 familles bénéficient d'aides sociales ciblées, ce qui concerne 750 000 personnes. Les montants de certaines prestations ont été fortement augmentés en septembre 2013.

	Nombre de bénéficiaires 2010	Dépense annuelle - 2010 en millions d'€	Moyant moyen versé En € - 2012
Allocation de naissance	125 000	7,41	85 € (2013)
Indemnités maternité	32 000	17,86	
Aides aux orphelins et familles martyres	1 500	0,38	42 €
Aides sociales à certaines catégories de familles (dont enfants <1an)	31 000	4,655	12€ et 40€ pour enfants<1 an
Aides pour enfants handicapés <18 ans	58 000	3,04	60 €
Aide pour garde enfants	125 300	4,275	28 € <18 mois et 14 € de 18 mois à 3 ans (2013)
Assistance sociale ciblée	552 500	171	19 €/personne 86€/famille
Total	*	208,62	

Source : Republic of Azerbaijan: Updating and Improving the Social Protection Index -ADB Technical assistance consultat's report - (Cofinanced by the Republic of Korea e-Asia and Knowledge Partnership Fund) – aout 21012 et statistiques mises en ligne par le Gouvernement <http://www.azstat.org/publications/azfigures/2012/en/006en.shtml>

* conversion effectuée par la DRI de la CNAF (100 Manats = 95 euros)

** non calculé en raison des doubles comptes

2. Services aux familles

La pré scolarisation est gratuite. Une priorité d'admission est accordée à différentes catégories d'enfants : enfants élevés par un seul parent, dont la mère est en formation, dont l'un des parents est handicapé, vétéran, invalide de guerre, réfugié, au chômage ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses. Tous les cinq ans, les enseignants bénéficient d'une formation.

Les services sociaux sont cependant peu développés, en particulier les services d'accueil pour les jeunes enfants.

III. COUVERTURE DE LA MATERNITE ET DE LA PATERNITE

Dans les secteurs privé et public, les femmes peuvent bénéficier d'indemnités de maternité pendant 126 jours : 70 jours avant la naissance et 56 jours après (jusqu'à 156 jours en cas de problème de santé ou 180 jours en cas de naissances multiples). Le montant des indemnités est calculé sur la base des revenus des deux mois précédant le congé maternité.

IV. REVENU MINIMUM GARANTI (OU PENSION SOCIALE)

La lutte contre la pauvreté constitue la priorité de la politique sociale du Gouvernement. D'après les statistiques officielles³, le niveau de pauvreté serait passé de 44,7% de la population en 2003 à 7,6% en 2011. Cette diminution serait due en grande partie à la mise en place d'une assistance sociale ciblée (Targeted Social Assistance (TSA)) en juillet 2006⁴.

V. AUTRES AIDES POUR LES FAMILLES

Les salariés peuvent prendre un congé sans solde de 14 jours au maximum par an afin de s'occuper d'un membre de leur famille malade.

VI. COOPERATION TECHNIQUE ENTRE L'AZERBAÏDJAN ET LA FRANCE

La France a été sélectionnée par les pouvoirs publics azerbaïdjanais dans le cadre d'un jumelage financé par l'Union européenne afin de mettre en place des mécanismes et méthodes permettant un meilleur pilotage des politiques sociales. Ce programme⁵ a débuté en septembre 2010 sous la tutelle de la Direction de la Sécurité Sociale et a été confiée à l'ADECRI.

Une coopération technique étroite avec la France a été mise en place sur les politiques sociales en direction des personnes handicapées : organisation d'une conférence internationale à Bakou en juillet 2011, stages organisés pour des responsables du Ministère dans des administrations françaises (notamment à la DREES et à la CAF du Val de Marne), voyage d'étude en France d'une délégation du Ministère azerbaïdjanais en janvier 2012. Une conférence est prévue en février 2014 et s'intitulera « Protection sociale en Azerbaïdjan : politiques actuelles et perspectives »

Le 25 juin 2013, un jumelage avec l'Azerbaïdjan a été attribué conjointement à la France (ADECRI) et à l'Allemagne (GVG⁶) pour soutenir le Ministère du Travail et de la Protection sociale de la République d'Azerbaïdjan dans le développement d'un système de réhabilitation médico-sociale des personnes handicapées ». Christian Moutier (directeur de la Caf du Val de Marne), conseiller résident à Bakou, coordonnera la mise en œuvre du jumelage qui débutera en janvier 2014 et durera deux ans.

³ La construction de l'indicateur de pauvreté n'est pas décrite.

⁴ Social Protection and Social Inclusion in Azerbaijan - Executive Summary - European Commission - Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion - Manuscript completed in 2011

⁵ Programme intitulé « Amélioration de l'efficacité et l'efficience de la politique de protection sociale à travers de l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision du Ministère de Travail et de la Protection Sociale (MTPS) de la République d'Azerbaïdjan »

⁶ Gesellschaft für Versicherungswissenschaft und gestaltung.